

Les engagements des forces armées françaises. Des opérations extérieures au retour de la guerre en Europe

Tristan LECOQ | Capitaine de vaisseau (CR), inspecteur général (Histoire-géographie), membre de l'Académie de Marine et membre associé de l'Inspection générale des Affaires maritimes.

La fin de la guerre froide a commencé par une guerre dans le Golfe. Premier et dernier du genre avant l'Afghanistan, ce conflit a marqué bien des tournants : recours à la force pour contrer une agression militaire, importance très relative du nucléaire dans la crise, rôle des États-Unis, « république impériale »⁽¹⁾ et gendarme du monde.

Pour la France, ce fut aussi une révision complète⁽²⁾ : nouveaux concepts d'emploi des forces, inspirés de la doctrine américaine de l'« *Air Land Battle* », des capacités nouvelles (commandement interarmées, renseignement de théâtre, destruction à distance), la planification et les opérations interalliées⁽³⁾. Surtout, une inflexion majeure à la politique de défense se dessinait ensuite, avec un nouvel équilibre entre la dissuasion et l'action, entre la protection et la projection, avec une transformation en profondeur des forces, que confirmait le *Livre blanc sur la défense* de 1994. Le temps était venu des opérations extérieures (Opex) des forces armées.

Constante de la politique extérieure et de défense depuis près de trente ans, les opérations extérieures ont connu des évolutions à la fois militaires, inscrites dans le contexte changeant des théâtres dans lesquelles elles se déployaient et dans un cadre général de démilitarisation, en particulier en Europe. Le retour de la guerre dans l'après après-guerre froide conduit à un changement de paradigme.

⁽¹⁾ Selon l'expression de Raymond Aron dans *République impériale. Les États-Unis dans le monde (1945-1972)*, Calmann-Lévy 1973.

⁽²⁾ NDLR : sur ce sujet, lire notamment les actes du colloque organisé par le Service historique de la défense (SHD), « Les leçons militaires de la guerre du Golfe » publiés dans la *RDN* n° 843, octobre 2021.

⁽³⁾ LECOQ Tristan, *Enseigner la défense*, ministère des Armées/DPMA, novembre 2018.

Les engagements extérieurs, une constante de notre politique extérieure et de défense depuis les années 1990

Au 14^e rang des contributeurs de l'ONU en 1991, la France s'était hissée au premier rang entre 1991 et 1995, dans le cadre des premières interventions qui ont suivi la fin de la guerre froide. Le *Livre blanc* de 1994 faisait, de nos Opex, une mission centrale de nos armées et, de ces engagements, une nouvelle frontière de la défense de la France.

D'après la définition donnée par le ministère des Armées, les opérations extérieures désignent « les interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national ». La qualification d'Opex résulte d'un arrêté du ministre des Armées, qui porte ouverture du théâtre d'engagement en précisant la zone géographique et la période concernées. Les Opex se distinguent des forces « prépositionnées » dans des bases en Afrique (et dans le Golfe depuis 2009) en vertu d'accords de défense ou en mer.

En amont du déploiement des forces, le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'État-major des Armées (EMA) fait diverses propositions de noms d'opérations, parmi lesquelles la présidence de la République choisit la dénomination retenue *in fine*. Les opérations récentes ont pour nom *Harmattan* (Libye, 2011), *Serval* (Mali, 2013), *Sangaris* (République centrafricaine, 2013), *Barkhane* (Sahel, 2014), *Chammal* (Irak, Syrie, 2014) ou *Aigle* (renforcement du dispositif militaire de l'Otan en Roumanie, 2022).

Depuis 1995, les armées françaises ont été engagées dans quelque 106 opérations menées à l'extérieur des frontières nationales. À ces opérations, il convient d'en ajouter cinq, lancées antérieurement à cette date mais toujours en cours : en Israël (depuis mai 1948), au Liban (*Daman*, 1978), au Sinaï (1982), dans le golfe de Guinée (*Corymbe*, 1990) et au Sahara occidental (1991). Ces Opex se déroulent dans le cadre de l'ONU, de l'Union européenne, de forces multinationales et dans un cadre strictement national ⁽⁴⁾.

Pendant trente ans, de profonds changements ont cependant eu lieu. De 1990 à 1995, les forces nationales françaises engagées dans des opérations extérieures internationales étaient sous chaîne opérationnelle mixte et sous commandement ONU. Des événements tragiques, comme à Srebrenica en juillet 1995 à la suite desquels l'organisation, les procédures, les contraintes militaires et celles imposées aux militaires ont été mises en évidence et en cause, ont eu des conséquences : de 1995 à 2002, la logique va d'une résolution de l'ONU, à la chaîne opérationnelle Otan, puis aux forces multilatérales.

⁽⁴⁾ « Les opérations militaires extérieures de la France (OPEX) », *Vie publique*, mai 2022 (<https://www.vie-publique.fr/>).

Depuis 2003 et l'Irak, cet ordonnancement régulier semble s'être effacé au profit d'opérations dont chacune possède sa logique propre. Avec des interventions qui vont, quelquefois sur le même théâtre et sans solution de continuité, de la « basse » à la « haute » intensité, et retour : action humanitaire, lutte contre le terrorisme, opérations spéciales, appui militaire dans le cadre d'accords de défense – en particulier pour la France en Afrique –, actions de guerre ⁽⁵⁾.

Ce sont ainsi des hypothèses d'emploi des forces beaucoup plus nombreuses et variées en 2021 qu'en 1990, et même qu'en 2002, dans un contexte de réduction des effectifs et des budgets : professionnalisation, organisation interarmées, renforcement des capacités de projection de puissance et de forces, élévation du seuil du renseignement indispensable stratégique et tactique. Avec des conséquences très fortes sur la définition de nos moyens de défense, au profit de la projection, et sur la disponibilité des moyens en hommes et en armes, avec « surchauffe » et surcoûts.

Le bilan est contrasté, à l'exemple du conflit en Afghanistan (opération *Pamir*), où nos forces armées ont été engagées de 2002 à 2014. La guerre y a impliqué plus de 70 000 soldats français, à tour de rôle. Tous les régiments de notre Armée de terre y ont combattu. 89 de nos soldats y ont laissé leur vie et plus de 700 y furent blessés. La décision de se retirer a reposé sur des éléments de politique extérieure et intérieure, dans un cadre interallié.

Ce théâtre d'opérations a été l'occasion d'une remise à niveau des équipements et de l'entraînement. Il a permis, à de jeunes officiers et sous-officiers, d'exercer de lourdes responsabilités. Il a joué un rôle, pour recruter les soldats dont notre Armée a besoin. Il a démontré l'utilité d'équipements tels que ceux que nécessitent le combat rapproché d'infanterie, les hélicoptères, les drones. Cette guerre aura été l'occasion, aussi, d'accroître l'interopérabilité avec les forces armées américaines, poursuivies et intensifiées depuis dans les domaines terrestre, aérien et naval et de profiter d'un intense retour d'expérience.

Enfin, la France redécouvrait une forme de guerre oubliée depuis les conflits issus de la décolonisation : si elle répondait à un contexte spécifique, cette forme de conflit marquait en effet également le retour des armées dans un mode d'action à mi-chemin entre une réponse à un conflit de haute intensité et des actions de contrôle des populations et de maîtrise des territoires ⁽⁶⁾.

⁽⁵⁾ LECOQ Tristan (dir.), « Faire la guerre. Chercher la paix. Ni la paix, ni la guerre. Maîtriser l'entre-deux », étude réalisée par les étudiants des Masters « Armées, guerres et sécurité dans les sociétés » (Sorbonne Université), « Dynamique des systèmes internationaux » (Sorbonne Université) et « Relations internationales » (Paris II-Sorbonne Université), *Cahier de la RDN*, juin 2021 (https://www.defnat.com/e-RDN/sommaire_cahier.php?cidcahier=1256).

⁽⁶⁾ LECOQ Tristan, « De nouveaux théâtres d'opérations. Prendre la mesure des engagements militaires français dans l'après-guerre froide », *Comprendre les opérations extérieures : l'engagement de l'Armée de terre*, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC), ministère des Armées, 2021 (<https://www.penseemiliterre.fr/>).

Une lecture des opérations extérieures

Les crises et les guerres des trente dernières années ont donné lieu à des interventions terrestres, aériennes et maritimes très différentes selon leur durée (dix ans dans les Balkans, douze ans en Afghanistan, plusieurs années au Mali, quelques mois lors de la guerre du Golfe, en Côte d'Ivoire ou en Libye). Leurs légitimations et leurs modes d'interventions opérationnels sont eux aussi divers et différents (mandat de l'ONU, chaîne opérationnelle de l'Otan, coalitions de circonstance).

Ces opérations extérieures ont ainsi redonné tout son sens à l'outil militaire. Sur terre, en Afghanistan. Dans les airs, en Libye, dans le contexte sahélo-sahélien et au Proche-Orient. Au Mali, de janvier 2013 à juillet 2014 (opération *Serval*). Au Sahel et au Levant, ces dernières années (opérations *Chammal* et *Barkhane*). Sur les mers et sous les mers partout, et surtout dans l'Est de la Méditerranée. À l'extérieur de nos frontières. Avec, en toile de fond, le retour des théâtres d'opérations méditerranéen et africain, le regain de tensions sur le flanc Est de l'Otan et le désengagement américain, dans un cadre de disette des finances publiques en Europe. C'était le constat, lucide et préoccupant, du *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* rendu public en 2013 et qui contrastait, sur ce point, avec celui de 2008. L'Afrique y avait été moins bien traitée que le Golfe, et la rationalisation planifiée des bases militaires françaises africaines se lisait au miroir d'une réorientation vers les régions arabo-persiques.

L'Afrique est donc revenue au premier plan des Opex, que ce soit sur l'autre rive de la Méditerranée, y compris dans sa partie orientale ou dans les pays que l'on appelait autrefois « du champ ». Sans les Américains, qui semblaient se désengager de l'Europe, ne s'engageaient pas en Afrique et prenaient de la distance vis-à-vis du Moyen-Orient. Le resserrement des priorités affiché par le *Livre blanc* de 2013 fut confirmé par les *Revue stratégiques* de 2017 et de 2021 : l'Europe et ses marges, le théâtre méditerranéen, l'Afrique au Sud du Sahel, se lit dans ce contexte ⁽⁷⁾.

La question de la tension entre ces engagements extérieurs et la fonction « protection » – entendue comme protection du territoire national – s'est posée peu de temps après le départ de nos troupes d'Afghanistan. Elle apparaît clairement à la lumière des attentats sur notre territoire, depuis 2015, et de l'appel aux forces armées sur le territoire, dans la lutte anti-terroriste. Deux contextes, deux configurations, deux contraintes : les Opex et les Opint (opérations intérieures). Avec une conséquence coûteuse et compliquée : la nécessité de disposer d'un outil militaire et naval le plus complet possible, disponible et adaptable en fonction des résultats escomptés, sur des théâtres d'opérations dont les dimensions et les frontières sont celles des intérêts de la France et de ses alliés. Dans un contexte singulier, celui

⁽⁷⁾ LECOQ Tristan, « La défense nationale des années 1970 à nos jours. Une lecture des *Livres blancs*, de 1972 à la *Revue stratégique* de 2021 » *RDN*, n° 845, décembre 2021, p. 49-55.

d'une transition rapide et inachevée de la défense des frontières à la défense sans frontières, à la mesure de la disparition de la menace aux frontières qui conditionnait la défense aux frontières. La menace était désormais conçue comme à la fois proche et lointaine, immédiate et physique, ailleurs et dématérialisée.

La démilitarisation des trente dernières années se comprend dans le contexte d'une lecture historique – et partagée – de la fin d'une menace massive, militaire, mondiale à nos frontières et de la défense aux frontières. Une menace sans frontières et une défense sans frontières. La professionnalisation, l'autonomie stratégique, la continuité entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. Les engagements et les interventions de plus en plus nombreux de la France dans des alliances ou des opérations qui ne sont pas de circonstance ont pu pour un temps y répondre, dans une Europe de la défense en construction. La frontière de la défense de la France se confondait avec celle de ses engagements en dehors de nos frontières ⁽⁸⁾.

Des soldats de métiers vers des théâtres d'opérations lointains et des attentats terroristes, sur le sol des nations engagées, à l'extérieur de leurs frontières, pour assurer et affirmer la défense des valeurs qui les lient. Les forces spéciales remplaçaient les gros bataillons ; les frappes ciblées, les tapis de bombes ; la précision, le nombre. La guerre à distance. Avec une première conséquence, commune à la plupart de ces vieux pays reclus d'histoire : le desserrement du « lien Armées-Nation » ⁽⁹⁾. Les conflits de ce temps n'étaient plus des guerres totales qui engagent la survie de la Nation. Guerres civiles ou d'indépendance, interventions extérieures qui combinent tous les modes opératoires, dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition de circonstance. Fin des grandes guerres rationnelles, politiques, étatiques. Lutte contre les terroristes, les pirates, les trafiquants. Conflits de « basse intensité » contre des groupes subversifs transnationaux qui peuvent conduire à des opérations de guerre. Un autre brouillard, ou un autre horizon ⁽¹⁰⁾ ?

À bien des égards, l'essentiel demeurait. L'effort engagé par la France depuis six décennies se caractérise toujours par la volonté de concilier autonomie stratégique et indépendance nationale dans un cadre allié. Intérêts vitaux, intérêts stratégiques et intérêts de puissance s'articulent et se déclinent, de la France à l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, dans le cadre de l'Otan, des Nations unies ou de coalitions de circonstances.

Attention cependant : le 6^e et ultime scénario des hypothèses d'emploi des forces du *Livre blanc* de 1994 évoquait la « résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale », dans les vingt ans à venir et concluait à la nécessité

⁽⁸⁾ LECOQ Tristan, « France : de la défense des frontières à la défense sans frontières », *Questions internationales* n° 79-80 « Le réveil des frontières », La Documentation française, mai-août 2016.

⁽⁹⁾ DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, François Bourin Éditeur, 2013.

⁽¹⁰⁾ LECOQ Tristan, « Enseigner l'histoire de la guerre, enseigner la guerre dans l'histoire, enseigner la guerre au présent », *RDN*, n° 828, mars 2020, p. 33-43.

d'« un changement de format de notre outil de défense ». Vingt ans après, en 2014, la Russie annexait la Crimée... et puis ce fut le 24 février 2022.

Un nouveau contexte pour les moyens, les missions et le cadre d'emploi des armées

À trente ans de certitudes ont succédé trente ans d'incertitudes. À trente ans de réponses ont succédé trente ans de questions. À trente ans d'efforts militaires ont succédé trente ans de désarmement, de désindustrialisation, de départ des territoires. Le tournant de la guerre du Golfe et les trente ans qui ont suivi ont aussi conduit à la suspension de la conscription et du service militaire, à vingt-cinq ans d'expériences diverses pour encadrer une forme d'engagement de la jeunesse, à la déréliction de la réserve militaire.

Le retour de la guerre en Europe est une épreuve. Elle est aussi une preuve, celle d'une forme de résistance, d'une possibilité de résilience, de l'attachement à un territoire. Il nous faut, à nouveau, comprendre la guerre. Apprendre la guerre. Enseigner la guerre. La guerre est de retour : c'est le « tournant » ukrainien. C'est la guerre, la « vraie ». L'Otan, l'Europe, les alliances : la France et l'Alliance atlantique, la France et le Royaume-Uni, la France et les États-Unis. La France, désormais la seule puissance nucléaire de l'Europe organisée. Indépendance nationale et autonomie stratégique : c'est une conjugaison et non plus seulement une conjonction de coordination.

Quelle armée pour la France des dix ans à venir ? Qui défend ? Qui protège ? Qui tient ?

Notre défense repose aujourd'hui sur une dissuasion nucléaire issue d'une belle logique capacitaire et due à deux hommes : le général de Gaulle et le général Ailleret. C'est d'ailleurs dans le seul domaine nucléaire que peut se lire à la fois cette logique capacitaire, cette vision interarmées et cet armement à la disposition du politique. La dernière des armes, aux mains du premier des Français. Notre assurance suprême.

Faut-il – et comment – passer d'un corps expéditionnaire de qualité, conçu et construit pour son aptitude reconnue à conduire des engagements interarmées limités et qui le sont de plus en plus, à une force guerrière ? Partir du Mali et du Niger, non pas pour monter la garde au Rhin ou à l'Oder-Neisse, mais dans les États baltes ou en Roumanie, à condition que la France, membre de l'Alliance atlantique et de son bras armé, l'Otan, y consacre des forces à la hauteur de ses engagements ⁽¹¹⁾ ?

⁽¹¹⁾ Dans un rapport publié le 23 octobre 2023, la Cour des comptes s'est intéressée à la contribution de la France à l'Otan (www.ccomptes.fr/fr/documents/66299). Le bilan est jugé « insatisfaisant ». « À un moment où les moyens budgétaires de l'Otan augmentent et où la participation des armées françaises aux missions otaniennes revêt une importance accrue, il est souhaitable de faire évoluer cette situation », jugent les rapporteurs.

Avec qui et comment retrouver un équilibre entre la protection et la projection, dans le cadre maintenu de la dissuasion ? Quelle réponse à une menace militaire, massive et directe sur le territoire national ? *Quid* de la protection du territoire national, dans sa continuité au-delà des mers ?

Pour maintenir l'indépendance nationale et permettre l'autonomie stratégique, il faut assurer la continuité de la vie nationale, à commencer par ce qu'on désigne comme les « infrastructures vitales » de la Nation. Se rappeler que l'Armée, dans notre longue histoire, a pu représenter l'ultime garant et le dernier rempart de la communauté nationale, l'*Ultima Ratio Regum*, comme l'inscription que portent les canons de l'artillerie royale devant les Invalides. « La défense ! C'est la première raison d'être de l'État. Il n'y saurait manquer sans se détruire lui-même ». Ainsi s'exprimait le général de Gaulle à Bayeux, le 14 juin 1952 ⁽¹²⁾.

Pour conforter les « forces morales » et redonner confiance et cohérence à une communauté nationale à la fois désunie et inquiète, l'Armée doit aussi retrouver le chemin des territoires. La cohésion nationale ne se décrète pas, ainsi que « l'esprit de défense ». Ils sont une conséquence et non une constante. Laisser tomber l'arrière, c'est courir le risque de voir s'effondrer l'avant.

Une lecture historique et contemporaine de deux situations en apparence peu comparables mais riches d'enseignements peut nous apporter quelques éléments de réponse. La Finlande, de novembre 1939 à mars 1940. L'Ukraine, aujourd'hui.

Militairement, la guerre d'hiver russo-finlandaise voit l'armée finlandaise résister jusqu'à l'épuisement à une force très supérieure, profitant des erreurs de l'ennemi (état des troupes russes, objectifs irréalistes, incompétence opérationnelle...), du relief et du climat, et de la cohésion de la société finlandaise. La « guerre d'hiver », comme disent les Finlandais porte jusqu'à nos jours une trace forte dans la mémoire nationale, y compris sur la sincérité des grands États occidentaux à l'égard d'une Finlande qui fait, aujourd'hui et pourtant, partie de l'Alliance atlantique et de son bras armé, l'Otan ⁽¹³⁾.

On pourra sans difficulté construire, en miroir, un tableau de l'Ukraine, avec une société complexe dans sa construction et ses déchirements issus de son passé comme de son présent, mais depuis 2014 et la Crimée, et probablement même depuis 2008 et la Géorgie, un pays, une Nation et un État qui se sont consacrés à essayer de conforter un régime vraiment démocratique, une vie politique plus conforme à certaines exigences européennes, mais peut-être et surtout un gouvernement en état de mobiliser des forces militaires pour partie préparées à contenir l'agression russe et à protéger leur territoire.

⁽¹²⁾ GAULLE (DE) Charles, *Discours et messages*, t. 2, *Dans l'attente 1946-1958*, Plon, 1970, p. 527.

⁽¹³⁾ CLERC Louis, *La guerre finno-soviétique (novembre 1939-mars 1940)*, Économica, 2015 et *La Finlande dans la Seconde Guerre mondiale*, Perrin, 2023.

Une triple réponse s'impose pour notre pays. Répondre au désengagement militaire, aux « restructurations » et à la fin du service national. Répondre à la désindustrialisation des territoires. Répondre à l'effacement de la fonction « Protection » dans les Armées, que traduit l'écriture des *Livres blancs* et autres *Revue stratégiques* sur la défense et la sécurité nationale, de 1972 à nos jours et leurs conséquences : de la protection à la projection. Le retour de la Guerre sur le sol européen fait un devoir de protéger les territoires, de retrouver des marges de manœuvre scientifiques, technologiques et industrielles, de repenser sérieusement la participation des citoyens à la défense et à la sécurité nationale.

Conclusion

La défense, c'est aujourd'hui la guerre. Enseigner la défense, c'est donc aujourd'hui enseigner la guerre. Avec une prise de conscience, dont les trinômes académiques sont une expression achevée. Avec une mobilisation critique des esprits, qui réunit l'École et l'Armée. Avec une formation à la défense, c'est-à-dire une « route de convergence », comme on dit dans la Marine, entre l'enseignant et le soldat. Dans la dialectique des légitimités : *Suum cuique*, c'est-à-dire « à chacun ce qui lui revient ». Deux démarches séparables mais non séparées, en quelque sorte.

Former à la défense, c'est-à-dire apprendre ce qui dure, pour comprendre ce qui change. C'est le résultat, pour imparfait et inachevé qu'il soit, de plus de dix ans d'efforts. C'est une des clefs de la résilience d'une société divisée, assaillie et aux prises avec ses propres démons. C'est notre territoire, nos territoires, notre patrimoine.

La défense, c'est aujourd'hui la guerre. Enseigner la défense, c'est enfin se concentrer sur l'essentiel. Transmettre l'histoire, la politique et la culture. Transmettre la géographie, les territoires et les hommes. Transmettre, enfin, ce qui nous rassemble, face à la guerre, c'est-à-dire l'État de droit, la démocratie et le respect de la personne. La République et son Armée, l'État et la défense, l'engagement et le terme.

Souvenons-nous de Montherlant : « Distinguons l'essentiel et tenons-nous en à ses clartés, que nous allons délimiter sous le soleil de la mort ». ♦